



LA MOBILITÉ EST EN NOUS



Communiqué de presse  
18 mars 2022

## **Plan de résilience et Transport routier de marchandises : Les organisations professionnelles obtiennent une aide directe de 400 millions d'euros à destination des entreprises du secteur**

Face à la flambée du coût des énergies, le Premier ministre, M. Jean Castex, a annoncé ce mercredi un Plan de Résilience pour l'économie française. Au-delà des mesures générales qui concernent tous les secteurs d'activité, 4 filières particulièrement exposées vont bénéficier de mesures de soutien exceptionnel à savoir les pêcheurs, les agriculteurs, le bâtiment et le transport routier.

Le Premier ministre avait également annoncé l'ouverture de négociations avec le ministère des Transports afin de déterminer les compléments d'aide pour les entreprises de Transport.

A l'issue de ces négociations, le ministre des Transports et les organisations professionnelles de la branche sont arrivés à un accord. Une enveloppe globale de 400 millions d'euros sera dès à présent allouée aux entreprises du secteur en fonction de leur nombre de véhicules et du tonnage de ces derniers.

Cette aide, qui va concerner environ 520 000 véhicules et qui sera versée rapidement pour renforcer la trésorerie des entreprises, sera attribuée selon le barème suivant :

- Autocars : 1000€
- Véhicules de transport de marchandises dont le PTAC est inférieur à 7,5 T : 400€
- Véhicules de transport de marchandises dont le PTAC est compris entre 7.6T et 25.9T : 600€
- Véhicules de transport de marchandises dont le PTAC est supérieur à 26T : 750€
- Tracteurs routiers : 1300€
- Véhicules utilitaires légers, ambulances, véhicules sanitaires légers : 300 €

Cette aide vient compléter les annonces de mercredi à savoir :

- La « sanctuarisation » de la remise de 15 centimes par litre de gazole (à la cuve et à la pompe) ou kilo de gaz, en garantissant qu'elle ne fasse pas partie des indices de répercussion afin qu'elle bénéficie directement aux transporteurs ;
- Le remboursement mensuel de la TICPE.

La FNTR et l'Union TLF avaient fait de cet accord le point d'orgue des négociations afin de répondre à l'urgence de la situation sur le terrain et la très grande fragilité de nombreuses entreprises.

Aujourd'hui, elles saluent cette annonce et veilleront à ce que sa mise en œuvre soit immédiate et simple pour les entreprises et resteront vigilantes sur la bonne application des autres mesures du plan de résilience.

**CONTACTS PRESSE**

FNTR – Vanessa IBARLUCEA – 07 84 38 62 32 – [vanessa.ibarlucea@fntr.fr](mailto:vanessa.ibarlucea@fntr.fr)

Union TLF – Blandine GUYON – 06 07 09 17 07 – [bguyon@e-tlf.com](mailto:bguyon@e-tlf.com)